

Abus de pouvoir sur le vide-grenier Sextius ?



Vendredi 12 Octobre 2012
www.laprovence.com

Le vide-grenier Sextius s'est déroulé le 7 octobre dernier. / S.M.

Au nom du groupe d'opposition municipale Tous ensemble pour Aix, Brigitte Devesa a adressé une lettre ouverte dénonçant des pratiques relevées lors du vide-grenier du cours Sextius, le 7 octobre dernier.

La conseillère municipale MoDem se dit "très étonnée de constater que, pour une manifestation si conviviale et familiale, on puisse mettre en place des mesures si drastiques, mais surtout illégales, alors que seul un OPJ peut réclamer une pièce nationale d'identité". Les mesures en question concernent des contrôles d'identité effectués sur des exposants. "Monsieur Susini (adjoint en charge de la sécurité, ndlr) procède-t-il aux mêmes mesures sur les foires et marchés ? Et pourquoi a-t-il fait l'amalgame entre les agents assermentés du service de la gestion de l'espace public et la police municipale, qui n'est d'ailleurs pas non plus habilitée pour ce type de contrôle ?", se demande Brigitte Devesa, questionnant Maryse Joissains : "Pourquoi la municipalité

a-t-elle entaché de telles méthodes cette manifestation si attendue par les Aixois ? (...) Tous les motifs évoqués, sécurité, déviation de la circulation, nuisances, sont sujets à cautions. Tout démontre l'excès d'autoritarisme de votre municipalité qui n'hésite pas à pénaliser inutilement les Aixois".

Contrôles d'identité

"Madame le maire, poursuit l'élue, quel intérêt visaient-ils à s'assurer que les exposants n'étaient pas des professionnels ? Si c'est le cas, il serait bon de s'en tenir à la loi : pour ce type de contrôle, il existe des services compétents (la répression des fraudes, l'inspection du travail). Tout autre contrôle de la carte nationale d'identité est du ressort d'un officier de police judiciaire. Le contrôle d'identité non justifié par des agents assermentés, mais non habilités à procéder à ce type de vérification, est un délit d'abus de pouvoir. (...) Nous vous demandons de prendre à l'avenir toutes dispositions utiles pour éviter de semblables dérapages".